

N°21

ARCHINEWS
Périodique trimestriel
04-05-06/2019
Bureau de dépôt
Bruxelles X - P 916812

E.R. : Philippe Meilleur
Ordre des Architectes
Conseil francophone et germanophone
Rue du Moulin à Papier 55A
1160 Bruxelles

ARCHI NEWS

DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
CONSEIL FRANCOPHONE & GERMANOPHONE



6 **La communication
de l'Ordre des
Architectes ?
Tous les résultats de
l'enquête.**

10 **Rentrée solennelle, épisode V.**

12 **Luttons ensemble contre
les exercices illégaux
de notre profession.**

Établir un contrat d'architecture : une nécessité pour éviter les malentendus avec vos clients !

Téléchargez le contrat type proposé par l'Ordre des Architectes
avec le mot de passe : cfgoa

www.ordredesarchitectes.be/fr-be/architecte-ma-profession/contrat-modele



N°21

ARCHINEWS
Périodique trimestriel
04-05-06/2019
Bureau de dépôt
Bruxelles X - P 016812

E. B. Philippe Meilleur
Ordre des Architectes
Siège National de profession
Rue du Moulin à Papier 55A
1160 Bruxelles

ARCHI NEWS

DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
CONSEIL FRANCOPHONE & GERMANOPHONE



6 La communication
de l'Ordre des
Architectes ?
Tous les résultats de
l'enquête.

10 Rentrée solennelle, épisode V.

12 Luttons ensemble contre
les exercices illégaux
de notre profession.

ÉDITO 5

Si on vous demande votre avis... 5

ACTUALITÉ 6

La communication de l'Ordre des Architectes ?
À votre service. 6

Rentrée solennelle, épisode V.
Rencontre avec l'architecte espagnol Antonio Cruz. 10

ACTIONS 12

Luttons ensemble contre les exercices illégaux
de notre profession. 12

Suite et fin de la saga Thomas & Piron. 15

Le mémorandum du Cfg-OA intéresse le politique. 16

Les atouts du week-end "Maisons & Architectes" ?
Innombrables et précieux. 17

INSIDE 18

Les statistiques. 18

ARCHINEWS
Magazine trimestriel
numéro 21 | 04-05-06/2019

ÉDITEUR RESPONSABLE



ORDRE DES ARCHITECTES
Conseil francophone et germanophone
Philippe Meilleur,
rue du Moulin à Papier 55A
1160 Bruxelles
communication@ordredesarchitectes.be
www.ordredesarchitectes.be

COMITÉ DE RÉDACTION

Stephanie Deckers
Frédéric Lapôte
Jean-Philippe Van Eysden
Jean-Yves Jehoulet
Rémi Mouligneau
Xavier Berto
Alain Desmytter

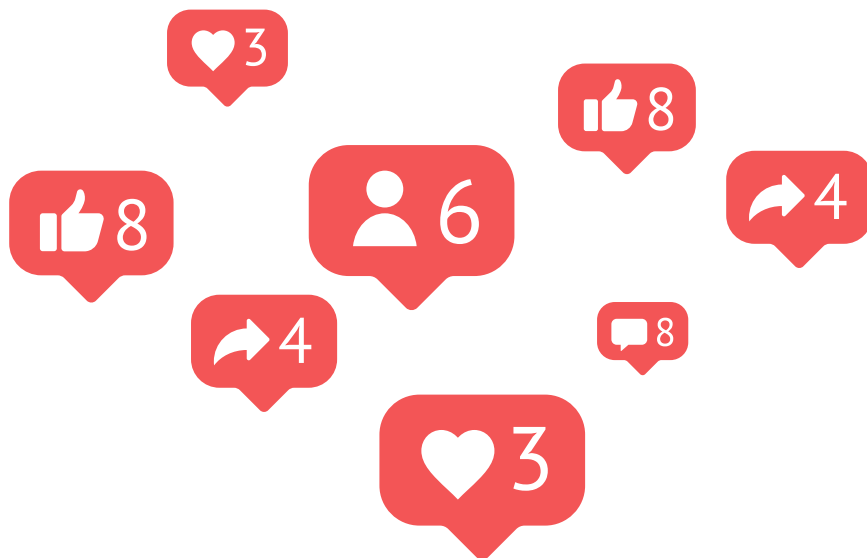
ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Laura George

CRÉDITS PHOTOS

Shutterstock
Fotolia
iStock

Aucun extrait de cette publication ne peut
être repris ou copié sans l'autorisation écrite
préalable de l'éditeur.



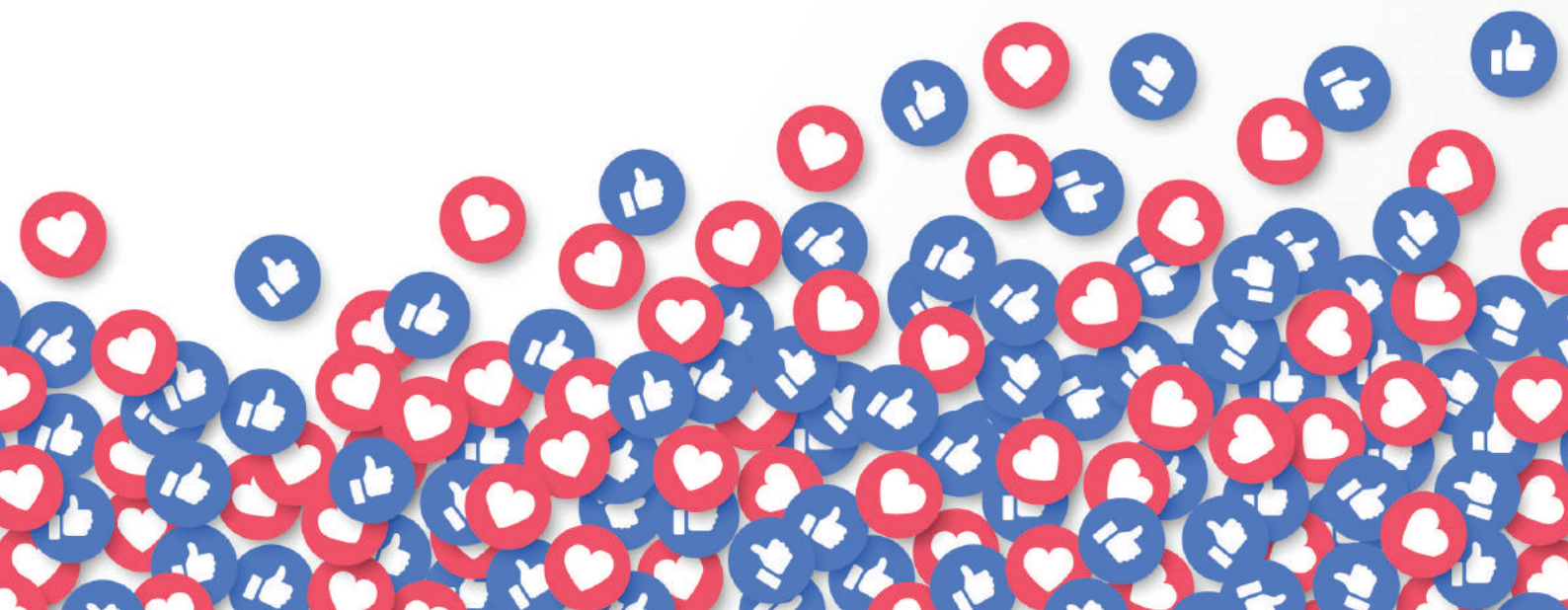
Envie de faire partie de l'aventure ?

L'Ordre des Architectes s'est lancé sur Facebook et Twitter. D'ici peu, nous publierons aussi sur Instagram et LinkedIn.

Envoyez-nous les photos de vos réalisations. Nous les publierons sur nos réseaux.

➤ plus d'info :

communication@ordredesarchitectes.be
[#ordredesarchitectes](https://twitter.com/ordredesarchitectes)



Philippe
Meilleur

Président
du Cfg-OA



Si on vous demande votre avis...

Au mois de janvier, nous vous avons envoyé un appel à participer à un sondage sur notre communication vis-à-vis de vous, architectes.

Vous avez été très nombreux à répondre, presque 1100 sur un total de 6500 personnes interrogées. Un très beau score, près de deux fois supérieur à nos précédents sondages. C'est d'abord la preuve que le sujet vous intéresse, mais surtout, cela signifie aussi que vous avez envie d'être entendus, comme en témoignent vos nombreux commentaires.

Nous avons donc étudié avec beaucoup d'attention les résultats, un dossier complet y est consacré.

Ce qu'on peut déjà retenir, c'est que l'information est jugée globalement objective, utile, intéressante... mais pas spécialement adaptée à vos besoins! Quant aux thèmes qui vous intéressent, ils sont bien plus liés à l'exercice de la profession ou à l'actualité qu'à ce qui touche l'Ordre. Eh bien! message reçu!

Nous avons donc entrepris de corriger notre approche et de revoir les thèmes abordés. Et pour commencer, nous avons modifié le comité éditorial en l'étoffant: il y a désormais un mandataire de chaque province, ceci afin de mieux faire remonter toutes les informations vers nous.

Second enseignement, sur les moyens de communication cette fois: c'est le site internet qui vous semble le meilleur vecteur d'information parmi tous ceux proposés, depuis les plus classiques (courriers) aux plus modernes (réseaux sociaux). La réflexion sur un nouveau site internet avait débuté, nous allons la poursuivre dans cette direction.

Mais aujourd'hui, la communication est plus que jamais nécessaire. Si notre première étape est de revoir les échanges entre l'Ordre et ses membres, il est également primordial de communiquer vis-à-vis du monde politique et de nos décideurs.

C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré un mémorandum.

Les problèmes qui concernent les architectes sont nombreux, il nous appartient de le faire savoir à nos dirigeants, que ce soit au niveau local, régional, fédéral, communautaire, voire européen. D'autant que, dans la plupart des cas, nos intérêts coïncident avec ceux du consommateur. De meilleures conditions d'exercice pour les architectes se traduiront nécessairement par une qualité accrue de prestations.

Dans ce contexte, nous, mandataires, avons donc entrepris de rencontrer divers hommes et femmes politiques de tous horizons et de toutes tendances, et de leur expliquer les solutions que nous préconisons dans notre mémorandum.

Présidents de partis, parlementaires, secrétaires d'états, députés européens, nombreux sont ceux qui nous ont déjà reçus, et nous allons continuer nos démarches.

Avec les élections qui approchent, la période est cruciale!

Il est primordial que notre message soit communiqué dès à présent et de la manière la plus large et que nous soyons enfin entendus, et ce, dès la mise en place des divers gouvernements, tant au niveau régional que fédéral.

Enfin, notre prochaine étape sera de se pencher sur la communication de l'Ordre vis-à-vis du grand public.

LA COMMUNICATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES ? À VOTRE SERVICE

LES OUTILS UTILISÉS ACTUELLEMENT PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES POUR COMMUNIQUER AVEC SES MEMBRES SONT-ILS EFFICACES? LES INFORMATIONS QU'ILS TRANSMETTENT SONT-ELLES PERTINENTES? COMMENT AMÉLIORER CETTE COMMUNICATION, TANT SUR LE FOND QUE SUR LA FORME, POUR QU'ELLE CORRESPONDE DAVANTAGE AUX BESOINS ET ATTENTES DES ARCHITECTES ET DES STAGIAIRES? C'EST POUR RÉPONDRE À CES DIVERSES QUESTIONS QUE VOTRE ORDRE A EFFECTUÉ UN SONDAGE EN JANVIER DERNIER.

PREMIER OBJECTIF DE CETTE ÉTUDE: DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX. POUR, DANS UN DEUXIÈME TEMPS, DÉCIDER DES ACTIONS À ENTREPRENDRE. CE COMPTE-RENDU COMPREND DONC DEUX PARTIES, L'UNE CONSACRÉE AUX RÉSULTATS DU SONDAGE, LA SECONDE AUX CONCLUSIONS À EN TIRER.

L'ÉTAT DES LIEUX

Qui a participé ?

Vous avez été suffisamment nombreux à participer au sondage (1 093 sur les 6 257 membres, soit un pourcentage de près de 17,5 %) pour que l'on puisse considérer vos réponses comme significatives et susceptibles de refléter l'opinion générale. Chaque Conseil de l'Ordre francophone était également représenté, le nombre de participants par Conseil correspondant d'ailleurs fidèlement à la répartition géographique des membres. Il en va de même pour le type de membres, comme l'explique Stephanie Deckers, responsable de l'étude: « *Le rapport entre stagiaires (près de 11 %) et architectes (un peu plus de 89 %) qui ont répondu à notre enquête est exactement le même que celui que l'on retrouve dans la population totale de nos membres.* »

Les classes d'âge des participants présentent elles aussi un miroir exact de la réalité – « *même s'il est vrai que nous espérons une participation plus importante des jeunes* », reconnaît Stephanie Deckers. Sans surprise, c'est celle des 20-40 ans qui est la plus représentée (100 % des stagiaires, 39,28 % des architectes), suivie par celle des 40-60 ans (46,25 % des architectes) et des 60 ans et plus (14,47 % des architectes).

Pourquoi s'inscrire à l'Ordre des Architectes ?

Avant de s'intéresser à la communication de l'Ordre avec ses membres, une question s'impose: quelle est votre

motivation à en faire partie ? Si certains considèrent cette inscription comme une simple obligation légale, on se réjouira de constater que la plupart d'entre vous y voient la preuve de leur appartenance à la profession d'architecte. Notons d'ailleurs que ce sentiment est plus présent chez les stagiaires (plus de 58 %) que chez les architectes (47,58 %).

Quel contenu pour quel objectif ?

Communiquer, c'est transmettre des informations. Lesquelles et dans quel but ? « *Les résultats du sondage mettent clairement en lumière quelles sont les missions prioritaires de l'Ordre vis-à-vis de ses membres* », commente Stephanie Deckers. « *Celui-ci doit avant tout être à leur service et les informer de l'évolution de l'exercice de la profession.* » Si les stagiaires considèrent à 57,14 % que l'Ordre leur rend service, il reste du chemin à parcourir pour satisfaire les architectes qui ne sont que 29 % à répondre par l'affirmative. L'image de votre institution est d'ailleurs qualifiée de moyenne/bonne par 82 % des stagiaires contre 67,48 % des architectes.

“ **L'ORDRE DOIT AVANT TOUT ÊTRE AU SERVICE DE SES MEMBRES** ”

Que faut-il communiquer vers l'extérieur?

La communication externe fait également partie des missions de l'Ordre. Une très large moitié des répondants, stagiaires comme architectes, souligne en effet l'importance de sensibiliser le consommateur au rôle de l'architecte et, partant, de promouvoir l'architecture. En ce qui concerne le rapport aux autorités, on remarque cependant une différence entre les plus jeunes et leurs aînés, sans doute parce que ces derniers ont davantage d'expérience et mesurent donc pleinement à quel point il est essentiel de faire part au législateur de nos suggestions en matière de réglementation: 36,26 % des stagiaires estiment qu'il s'agit là d'une mission importante de l'Ordre, contre 64,78 % des architectes établis.

Quelle est la qualité des informations diffusées par l'Ordre?

Dans l'ensemble, vous attribuez des notes très positives à la qualité des informations que votre Ordre vous envoie. Vous en saluez l'exactitude, l'honnêteté, la fiabilité, l'utilité, la clarté et l'actualité. Pointons cependant qu'elles devraient davantage correspondre à vos besoins car moins de 50 % d'entre vous jugent qu'elles répondent d'ores et déjà à ce critère d'appréciation.

“ **LES MEMBRES SOUHAITENT QUE L'INFORMATION REÇUE CORRESPONDE MIEUX À LEURS BESOINS** ”

Êtes-vous suffisamment bien informés?

Rares sont ceux qui estiment recevoir trop d'informations de la part de l'Ordre. On constate même qu'un bon tiers des répondants souhaiterait en obtenir davantage. Reste à savoir comment vous vous informez. « *Nous avons été quelque peu surpris par les réponses, plutôt contradictoires, à deux questions pourtant liées* », reconnaît Stephanie Deckers. « *À la question 'Considérez-vous avoir facilement accès à l'information de l'Ordre', 79,11 % des architectes et 63,86 % des stagiaires répondent par l'affirmative. Un score qui peut certes être amélioré, mais néanmoins déjà très positif. En revanche, quand on leur demande s'ils connaissent les canaux d'information mis à leur disposition, 66,27 % des stagiaires et 47,71 % des architectes déclarent n'en être que partiellement informés. Un point à prendre en considération dans notre future approche.* »

Quels supports de communication?

« *Pour décider des canaux de communication à privilégier, nous avons examiné les supports utilisés actuellement par les uns et les autres pour obtenir ces informations* », poursuit Stephanie Deckers. Clairement, le site web est la source la plus fréquemment consultée (environ 85 % pour

les deux populations sondées), suivi par la newsletter 'À épingle' (53,54 % pour les architectes et 32,94 % pour les stagiaires) et les e-mails (45,26 % pour les architectes et 43,53 % pour les stagiaires). En ce qui concerne le magazine 'Archinews', le fossé entre la génération 'numérique' et celle du 'papier' se creuse: si 46,82 % des architectes l'utilisent pour s'informer, seuls 15,29 % des stagiaires déclarent le consulter.

L'AVENIR DE LA COMMUNICATION DE L'ORDRE

Quels enseignements tirer des résultats de ce sondage? Stephanie Deckers: « *Pour l'exprimer en quelques mots, je dirais que le raisonnement des architectes inscrits à l'Ordre est le suivant: Je suis obligé de m'affilier pour pouvoir exercer ma profession. En retour, j'attends de recevoir des informations, outils et services utiles et qui m'aident dans ma pratique quotidienne.* » Détaillons cette conclusion et voyons sur quelles actions concrètes elle doit déboucher.

Le type d'informations

Vous souhaitez avant tout que l'Ordre traite les thèmes suivants:

- les actualités liées à la profession et à l'exercice de celle-ci,
- les outils et la documentation,
- les actualités du secteur de la construction,
- les actualités du statut d'indépendant.
- dans une moindre mesure: les concours et marchés publics et l'actualité de l'Ordre.

Autrement dit, l'Ordre se doit de privilégier les sujets en prise directe avec votre réalité de tous les jours. Tout ce qui concerne l'actualité culturelle et celle du Conseil de l'Ordre, les informations relatives aux associations, les événements organisés par l'OA ou ceux auxquels il participe, passent à l'arrière-plan de vos préoccupations.

“ **LES THÈMES TRAITÉS SERONT EN PRISE DIRECTE AVEC LA PRATIQUE QUOTIDIENNE** ”

Les outils de communication

Pour que le transfert de ces informations soit efficace, il ressort du sondage que les canaux à privilégier sont :

- les e-mails et newsletters,
- le site internet,
- le courrier.

Faut-il développer notre présence sur les réseaux sociaux voire une application smartphone pour communiquer ? Non, si l'on veut s'adresser aux architectes (ou aux stagiaires). En revanche, il est utile de renforcer l'utilisation des réseaux sociaux pour toucher le consommateur, la presse et le politique. Et c'est dans cette direction là que sont gérés les réseaux sociaux.

“ **LES RÉSEAUX SOCIAUX SERONT RÉSERVÉS À LA COMMUNICATION EXTERNE** ”

La bonne manière de communiquer

Pour répondre à vos attentes, toute l'approche communicationnelle doit partir des besoins du destinataire et non des souhaits de l'expéditeur. Autrement dit, plutôt que de vous communiquer les informations que l'Ordre estime devoir vous donner, il doit se mettre à votre place et intégrer la notion de service dans sa manière de procéder.

Ce principe prépondérant doit se refléter à la fois dans la structure des thèmes abordés et dans le ton adopté :

1. Distinguer les informations fournies et les priorités par centre d'intérêt.
2. Adapter le ton d'écriture aux sujets traités.

La communication est un axe à double sens. Ainsi, si les résultats de ce sondage et les enseignements qu'il met en lumière vous inspirent des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à nous les faire parvenir en envoyant un e-mail à communication@ordredesarchitectes.be.

Soyez certain(e) que nous en tiendrons compte !



« SUCCÈS »

le taux de participation de l'enquête est de 17,5 %.



« PARTICIPANTS »

la tranche des 20 – 40 ans est la plus représentée avec 100% des stagiaires et près de 40 % des architectes.



« INTERNET »

le site web est la source d'information la plus fréquemment consultée pour 85 % des architectes et des stagiaires.



Cruz y Ortiz Arquitectos - 'Wanda Metropolitano' football stadium club Atlético de Madrid

RENTRÉE SOLENNELLE, ÉPISODE V. RENCONTRE AVEC L'ARCHITECTE ESPAGNOL ANTONIO CRUZ.

APRÈS L'OPÉRA ROYAL DE WALLONIE EN 2018, VOTRE RENTRÉE SOLENNELLE SE DÉROULERA CETTE ANNÉE DANS LE CADRE MAGNIFIQUE DU PAQUEBOT DE FLAGEY. LA DATE À RETENIR – ET À BLOQUER! – D'ORES ET DÉJÀ DANS VOTRE AGENDA: LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019. INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER, L'ÉVÉNEMENT PROMET D'ÊTRE CAPTIVANT NOTAMMENT AVEC LA VENUE DU CÉLÈBRE ARCHITECTE ESPAGNOL, ANTONIO CRUZ.

Il y a des traditions qui ont du bon. Et même de l'excellent quand on évoque l'accueil gourmand qui lance désormais vos Rentrées solennelles. Cette entrée en matière terminée, Virginie Jacobs, notre maître de cérémonie, prendra la parole afin d'ouvrir officiellement la séance académique de cette 5^e édition. Elle sera suivie au pupitre par Philippe Meilleur, Président du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes ainsi que par un ou plusieurs politiciens bruxellois.

Bien sûr, comme à chaque Rentrée solennelle, la prise de parole d'un architecte de réputation internationale constituera le cœur de la soirée. Cette année, vous aurez l'honneur et le plaisir d'accueillir Antonio Cruz Villalon, du cabinet d'architecture Cruz y Ortiz.

Né en 1948 et diplômé de l'école supérieure d'architecture de Madrid en 1971, Antonio Cruz crée la même année son propre cabinet aux côtés d'Antonio Ortiz. Ensemble, Cruz y Ortiz ont travaillé sur des projets d'immeubles dans leur ville natale, ainsi qu'à la réhabilitation du Palacio de las Cadenas à Cadix et sa transformation en un centre national d'archives. On leur doit également – à Cadix encore – la conversion du Baluarte de la Candelaria en musée de la mer en 1989, et l'aménagement de la gare ferroviaire Santa Justa, à Séville en 1992. Cruz et Ortiz ont également réalisé de nombreux projets et ouvrages en dehors d'Espagne. Parmi leurs constructions les plus emblématiques figurent l'agrandissement du Rijksmuseum d'Amsterdam ou encore la construction de la passerelle de la gare de Bâle.

Leur travail en commun a fait l'objet de nombreux articles dans la presse spécialisée et a donné lieu à des expositions dans plusieurs pays. Antonio Cruz a par ailleurs donné des cours dans des universités espagnoles et étrangères, à Pampelune, Séville, Zurich, Lausanne, Harvard, Columbia...

DÎNER DE CLÔTURE

Comme le veut la tradition, votre Rentrée solennelle se clôturera par un cocktail et un buffet dînatoire, un moment de détente confraternelle toujours très apprécié.

BRUXELLES, MA BELLE

Vous avez envie de débiter l'après-midi de votre Rentrée par une visite dédiée à un aspect architectural de Bruxelles? L'ARAU, l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, vous proposera à partir de 14 heures, plusieurs balades thématiques au cœur de la ville. Pour découvrir le programme complet et réserver votre itinéraire, rendez-vous sur <https://ordre-des-architectes-cfg-oa.events.idloom.com/rentree-solennelle-2019>. Pour celles et ceux qui l'ignorent, l'ARAU est un groupe d'habitants spécialisé dans l'analyse des projets d'aménagement urbain, public et privé, qui vise à leur amélioration pour davantage d'urbanité: plus de logements, de mixité fonctionnelle et

sociale, de place pour les usagers actifs dans l'espace public.

RENTÉE SOLENNELLE : INSCRIVEZ-VOUS AU PLUS VITE!

Cette inscription est gratuite, mais obligatoire pour une question d'organisation :

<http://archi-engage.ordredesarchitectes.be/rentree-solennelle-2019>

Réservez votre place dès maintenant.

Informations pratiques

Rentrée solennelle

Jeudi 19 septembre 2019

Flagey • Place Flagey • 1050 Bruxelles

Programme

- 14h00 Balades thématiques au cœur de Bruxelles
- 17h30 Accueil gourmand
- 18h30 Séance académique suivie de la conférence d'Antonio Cruz
- 20h30 Cocktail et buffet dînatoire



HISTOIRE D'UN PAQUEBOT

Suite à la création de l'Institut National belge de Radiodiffusion (INR) et face au développement de la radio, la construction d'un édifice spécialement destiné à ce média est décidée à l'aube des années '30 du siècle dernier. Édifiée entre 1935 et 1938, celle que l'on surnommera l'«usine à sons» est à cette époque l'une des premières maisons dédiées à la radio en Europe.

La qualité des studios – le mythique «studio 4» – est connue dans le monde et de nombreux artistes internationaux y donnent des concerts. Le bâtiment voit également l'avènement de la télévision en 1953. Délaissé par ses occupants historiques en 1974 (RTBF et VRT), Flagey sera le cadre d'une profonde rénovation terminée en 2002.

Désormais, Flagey est un espace culturel aux multiples fonctions abritant cinq salles de tailles diverses aux qualités acoustiques uniques et aux spécificités architecturales remarquables.



LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES EXERCICES ILLÉGAUX DE NOTRE PROFESSION

Rédacteur: Laura George, juriste du Cfg-OA

Faux architectes, architectes radiés, fraudeurs... Il est essentiel que nous leur livrions un combat constant. Pour protéger les maîtres d'ouvrage, conserver et renforcer une image positive de notre profession ainsi que vous protéger contre les escrocs de tout poil. Si votre inscription à l'Ordre des Architectes est obligatoire, ce n'est donc pas sans raison : la dénonciation des infractions pénales et le disciplinaire font partie intégrante de sa mission. La preuve avec deux exemples concrets.

EXEMPLE 1

EXERCICE ILLÉGAL DE NOTRE PROFESSION

Monsieur B, employé au sein de la commune de X comme gestionnaire de projet, était suspecté de réaliser des projets architecturaux complets sous le couvert d'architectes prête-noms inscrits à l'Ordre.

L'Ordre, saisi du dossier par plusieurs architectes de la Communauté germanophone, déposa plainte auprès du Procureur du Roi. Elle fut classée sans suite, tout comme les autres plaintes déposées précédemment par des architectes.

Vu l'ampleur du dossier, il fallait absolument court-circuiter ces classements sans suite à répétition. Le Conseil national de l'Ordre des Architectes décida donc de se constituer partie civile auprès d'un juge d'instruction. Commença alors une longue bataille juridique.

Une épouse complice

En 2015, la Présidente du Conseil national ainsi qu'un autre architecte furent notamment entendus par le juge d'instruction. Grâce à l'aide de seize architectes et de maîtres d'ouvrage mécontents, de nombreuses pièces complémentaires et documents probants lui furent adressés en 2017. Après plusieurs années d'insistance, la date de l'audience en chambre du Conseil fut finalement fixée au 17 avril 2018. Que demandait l'Ordre? Le renvoi de Monsieur B et de son épouse devant le tribunal correctionnel pour exercice illégal de la profession d'architecte.

Pourquoi l'épouse? Parce que celle-ci était clairement complice de son mari : pour facturer les prestations de ce dernier, elle utilisait les codes NACEBEL de la BCE '71.111 architecture de construction'. L'Ordre l'a d'ailleurs mise en demeure de supprimer immédiatement ces codes sous peine d'introduire une action en cessation, assortie d'astreintes importantes. Ce qui fut finalement fait le 29 juin 2018.

Condamnation

Le dénouement est intervenu le 4 février 2019. Monsieur B et son épouse furent reconnus coupables pénalement par le Tribunal correctionnel d'Eupen.

Monsieur B fut condamné à payer une amende de plus de 6 000 euros et en cas d'inexécution à une peine de prison ferme de 3 mois. Pour sa part, son épouse fut condamnée au paiement d'une amende de plus de 3 000 euros et en cas d'inexécution à une peine de prison ferme de 2 mois.

En outre, Monsieur B et son épouse sont condamnés solidairement à payer à l'Ordre 3 000 euros à augmenter des intérêts aux différents taux légaux ainsi qu'à payer les dépenses de l'instance.

La lutte continue

Nous espérons que ce jugement sera suffisamment dissuasif. À défaut, une nouvelle action sera intentée sans délai. Car hélas, d'autres affaires similaires sont en cours. On citera par exemple la constitution de partie civile récemment déposée à l'encontre d'une architecte radiée qui est suspectée d'avoir commis près d'une centaine d'exercices illégaux et d'escroqueries dans l'arrondissement de Charleroi.

Pourquoi poursuivre ?

Ces poursuites sont indispensables pour protéger l'intérêt du consommateur, démuni face à des professionnels non qualifiés. Mais aussi celui des architectes, qui se voient raffer une partie du marché par des personnes qui facturent leurs prestations au rabais et/ou utilisent leurs fonctions officielles pour s'attribuer de nombreux projets et éliminer toute concurrence.

Restons soudés

La conclusion favorable du dossier Monsieur B peut être largement attribuée à l'aide apportée à votre Ordre par les architectes de la Communauté germanophone. Si vous êtes vous aussi confronté(e) à un exercice illégal de votre profession, n'hésitez pas à le dénoncer auprès du service compétent du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des architectes. C'est important pour vous, vos clients et l'image de notre profession.

Dénoncer un exercice illégal ?

Envoyez un courriel à legal@ordredesarchitectes.be

Accompagnez votre demande d'un maximum de documents probants.

EXEMPLE 2 ERREUR DE PARCOURS

Il arrive parfois qu'un membre de l'Ordre fasse fausse route. Qu'il manque à son obligation d'exercer sa profession avec compétence et diligence, tout en respectant notre éthique. Ce fut le cas de l'architecte T. Quels sont les manquements qui lui ont valu une peine de suspension d'un mois, prononcée par le Conseil d'appel de l'Ordre le 30 mai 2018? Passons en revue les griefs reprochés à l'architecte T, dûment établis par le Conseil de l'Ordre des Architectes du Luxembourg.

Confusion de rôles

Le dénouement est intervenu le 4 février 2019. L'architecte T n'a pas pris les mesures nécessaires pour éviter au maître d'ouvrage de confondre son rôle d'architecte investi d'une mission légale, et celui de l'architecte d'intérieur, Monsieur X, lequel a pris des initiatives excédant ses pouvoirs. Bien au contraire: l'architecte T a laissé l'architecte d'intérieur présenter au client un contrat ne mentionnant que ses propres coordonnées, et qui ne distinguait pas la mission d'architecture de celle d'architecture d'intérieur. Autrement dit, aucune convention n'a été signée entre l'architecte T et le maître d'ouvrage. Monsieur X a remis seul l'offre de prix de la construction, a dessiné le projet et a perçu 90% des honoraires... 10% seulement étant attribués à l'architecte T.

Manque de qualité

L'architecte T a fourni un travail de qualité insuffisante et n'a pas apporté au dossier le soin et l'attention que le client était en droit d'attendre. Pour la première fois en degré d'appel, l'architecte a fait valoir qu'il a réalisé tous les projets relatifs à la construction de l'immeuble du maître de l'ouvrage mais n'a rien avancé qui soit de nature à expliquer, dans ces conditions, le montant particulièrement modéré des honoraires qu'il a réclamés pour son travail (les 10% mentionnés plus haut).

Une décision disciplinaire plus modérée

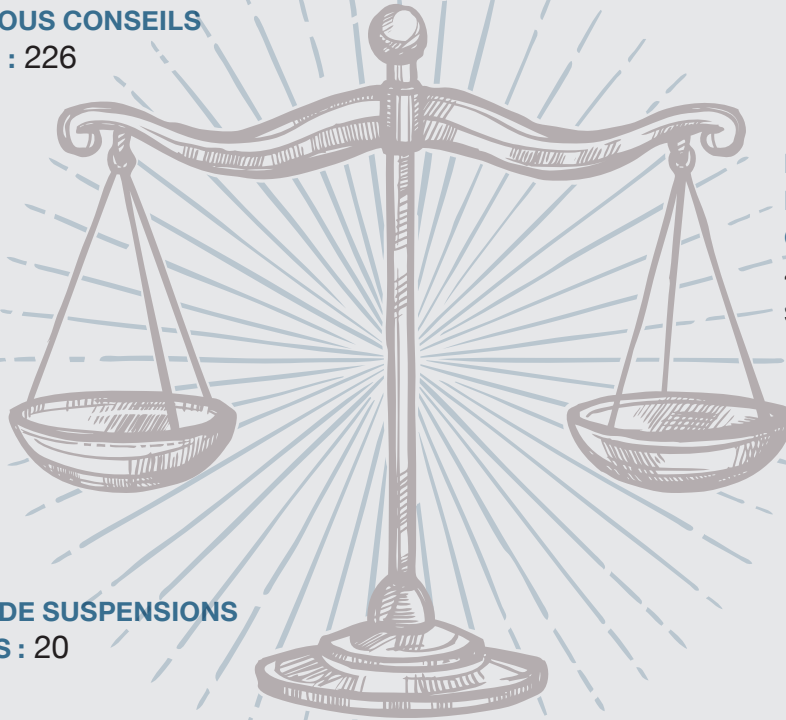
L'architecte T avait été initialement condamné à six mois de suspension. Le Conseil d'appel, pour sa part, a tenu compte de la longue carrière professionnelle de l'architecte, de l'absence de toute condamnation antérieure ainsi que du degré de gravité des griefs et a revu la sanction de suspension de six mois à un mois.

Un coup d'œil à la jurisprudence?

Vous trouverez l'ensemble des décisions disciplinaires (anonymes) prononcées depuis 2012 sur www.archionweb.be, dans l'onglet 'jurisprudence'.

QUELQUES CHIFFRES DES MESURES DISCIPLINAIRES (année 2018)

**NOMBRE DE PLAINTES
DÉPOSÉES (TOUS CONSEILS
CONFONDUS) : 226**



**NOMBRE DE DOSSIERS
INSTRUITS D'OFFICE (TOUS
CONSEILS CONFONDUS) :
450 dont 358 classés
sans suite.**

**NOMBRE DE SUSPENSIONS
INFLIGÉES : 20**

SUITE ET FIN DE LA SAGA THOMAS & PIRON

Vous souvenez-vous de cette publicité publiée par l'entreprise Thomas & Piron à l'occasion de Batibouw 2014? Une pratique clairement déloyale que votre Ordre s'est employé à dénoncer contre vents et marées, quitte à se pourvoir en cassation. Retour sur cette saga à rebondissements dont les derniers datent d'avril 2019.

Cette publicité était également reprise sur leur site. Que promettait-elle au particulier? Que s'il décidait de construire une maison individuelle avec Thomas & Piron entre le 22 janvier et le 30 avril 2014, l'entreprise désignerait un architecte dit indépendant « pour concevoir votre projet personnalisé, le mener à bien jusqu'à son introduction en permis d'urbanisme et suivre votre chantier en phase d'exécution ». Le tout sans que le particulier n'ait à déboursier le moindre centime pour l'intervention de cet architecte (« 0€ »). Intervention dont le coût, comme vous le savez, représente habituellement 7 à 8 % de la valeur de la construction.

VOUS ÊTES BIEN CHEZ **THOMAS & PIRON...**
Une nouvelle collection aux meilleures conditions du salon 

- ▶ HONORAIRES D'ARCHITECTE
- ▶ ETUDE ÉNERGÉTIQUE (PEB)
- ▶ COORDINATION DE SÉCURITÉ
- ▶ ÉTUDE DE SOL

] = 0 €*

*Offre valable du 22/01 au 30/04/14 à condition de construire avec Thomas&Piron SA avant le 30/06/16.

Débouté

Votre Ordre estima que cette publicité méconnaissait les dispositions de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur et qu'il pouvait donc en demander la cessation. Il désigna un avocat et une action en référé fut introduite auprès du Tribunal de commerce de Bruxelles.

Cependant, le 18 février 2014, le Tribunal déclara la demande irrecevable et débouta l'Ordre ainsi que les architectes, sans apprécier le fond du litige. Les raisons invoquées? Selon le Tribunal de commerce, l'Ordre n'a pas pour mission de défendre les intérêts collectifs de ses membres lorsque la procédure n'est pas fondée sur une infraction aux lois et règlements protégeant le titre et la profession d'architecte, mais sur une contravention à la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur.

Réussite partielle en appel

L'Ordre, les architectes et sociétés d'architectes qui s'étaient joints à lui ont fait appel de ce jugement. Par arrêt du 12 septembre 2014, la Cour d'appel de Bruxelles (9e chambre) accueillit l'appel des architectes et sociétés d'architectes et fit droit partiellement à leur demande, décidant que la publicité litigieuse de Thomas & Piron violait l'article 88 de la loi du 6 avril 2010, ordonnant la cessation de l'infraction sous peine d'astreinte. Il prononça à l'encontre de Thomas & Piron des mesures limitées de publicité de la sanction. Mais en revanche, il déclara l'action de l'Ordre lui-même non recevable.

Gain de cause en cassation

Certes, l'Ordre avait obtenu gain de cause au travers du recours intenté par les architectes et sociétés d'architectes. Allait-il en rester là? Non. Car il estimait que la défense des intérêts de la profession méritait d'être reconnue, à tout le moins pour l'avenir. Le Conseil national de l'Ordre des Architectes déposa une requête en cassation.

Par arrêt du 4 avril 2019, la Cour de cassation, suivant l'avis de l'avocat général, a prononcé la cassation partielle de l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles et renvoyé le dossier devant la Cour d'appel de Liège.

Votre Ordre obtient donc gain de cause et est ainsi habilité à agir en justice lorsque des infractions aux lois et règlements protégeant le titre ou la profession d'architecte seront constatées!

LE MÉMORANDUM DU CFG-OA INTÉRESSE LE POLITIQUE

Rédacteur : Frédéric Lapôte, Secrétaire général du Cfg-OA

Le mémorandum du Cfg-OA établi en vue des élections du mois de mai 2019 a été diffusé très largement auprès des autorités publiques et politiques qui ont, pour beaucoup d'entre elles, répondu positivement aux demandes d'entrevues qui étaient sollicitées. Il peut être fait le constat que le mémorandum du Cfg-OA a interpellé le monde politique et a séduit par sa clarté et le concret de ses propositions.

Les points d'attention ont été différents en fonction des interlocuteurs. Ainsi, la rencontre avec Jean-Marc Nollet s'est essentiellement articulée sur la nécessité d'une politique énergétique et environnementale efficace et cohérente sans oublier la prise en compte des objectifs de développement durable définis en 2015 par les Nations Unies. Le Co-Président d'Ecolo a également été sensible à l'importance de la culture du bâti, thème qui est aussi particulièrement cher à Cécile Jodogne (DéFI). La Secrétaire d'État au Commerce extérieur et à la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente du gouvernement bruxellois a également été très réceptive aux arguments de l'Ordre en matière de bonnes pratiques des marchés publics de services d'architecture ainsi qu'aux propositions liées à la réforme du CoBAT.

Les revendications du Cfg-OA en matière d'assurance (obligatoire pour tous les intervenants de l'acte à bâtir) sont reprises dans le programme du parti socialiste qui déplore également l'absence de création du bureau de tarification. Le PS a également fait part de son soutien à la volonté d'actualiser la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de l'exercice de la profession d'architecte. La concurrence déloyale des intercommunales et leur manque de transparence dans la publication de leurs comptes annuels a été au cœur des débats qui se sont tenus au sein du cabinet de la Ministre des pouvoirs locaux, Valérie De Bue, qui a par ailleurs reconnu le retard de la Région wallonne en matière d'informatisation des procédures de demande de permis d'urbanisme.

La digitalisation des demandes a été un thème (quasi) systématiquement abordé lors de toutes les rencontres auxquelles les représentants du Cfg-OA ont participé. Tel fut évidemment le cas au cabinet de la Ministre Céline Fremault où d'autres nombreux thèmes ont été abordés : performance énergétique des bâtiments, gestion des logements publics, révision du RRU,...

S'il n'est pas possible d'énumérer de façon exhaustive toutes les réunions tenues, il est évident que les revendications légitimes de l'Ordre au travers de celles-ci sont écoutées et (espérons-le) entendues.

Il est évidemment indispensable de continuer le travail de sensibilisation qui a été initié : ainsi de nombreuses entrevues sont encore programmées avec notamment des représentants du MR (dont Olivier Chastel), différents parlementaires fédéraux ou régionaux ainsi qu'avec plusieurs gouverneurs de province.

Lors du précédent Archinews, il avait été affirmé que la voix de l'architecte devait être entendue : le Cfg-OA s'y emploie avec force et vigueur étant entendu que les contacts sollicités par l'Ordre se poursuivront après les élections afin que les préoccupations de la profession soient prises en compte dans les futures déclarations de politique générale.

Enfin, il est utile de signaler que parallèlement à ces démarches, les mandataires de l'Ordre – essentiellement au niveau des conseils provinciaux – ont entamé auprès des multiples pouvoirs adjudicateurs, une campagne d'informations sur les bonnes pratiques à respecter en matière de marchés publics de services d'architecture en faisant état du modèle de cahier spécial des charges établi par le Cfg-OA.

L'Ordre bouge, agit et est actif sur tous les fronts pour défendre une profession qui est certes formidable mais souvent malmenée.

LES ATOUTS DU WEEK-END "MAISONS & ARCHITECTES" ? INNOMBRABLES ET PRÉCIEUX

LE WEEK-END 'MAISONS & ARCHITECTES' EN EST À SA SIXIÈME ÉDITION CETTE ANNÉE. VOUS Y AVEZ DÉJÀ PARTICIPÉ? SI NON, LES TÉMOIGNAGES QUE NOUS AVONS RECUEILLIS AUPRÈS DES VISITEURS DE L'AN DERNIER NE MANQUERONT DE VOUS CONVAINCRE DE VOUS Y INSCRIRE SANS DÉLAI.

Depuis 2014, "Une brique dans le ventre" organise chaque année le week-end 'Maisons & Architectes' en collaboration avec l'Ordre des Architectes et l'agence Expansion. Frédéric Ledoux, producteur de l'émission diffusée sur la RTBF, se réjouit d'avance de réitérer l'expérience les 5 et 6 octobre prochains: « À chaque fois, l'événement rencontre un large succès. De nombreux visiteurs se pressent pour visiter les dizaines de maisons qui leur sont ouvertes gratuitement par leurs propriétaires, en Wallonie et à Bruxelles. Une occasion unique pour eux de découvrir les espaces, ressentir la lumière, l'atmosphère... Mais aussi de discuter avec l'architecte, présent sur place, qui est à leur entière disposition pour répondre à toutes les questions sur l'habitation visitée mais aussi sur leur propre projet de construction ou de rénovation. »

DES CONSEILS INDISPENSABLES

C'est précisément dans cette optique que Marie F. a participé l'an dernier à ces journées passionnantes. Son témoignage montre combien cette opportunité est enrichissante pour le futur maître d'ouvrage et... très utile pour nous tous, les architectes: « Je suis allée dans ma région visiter une maison récemment rénovée, car j'avais moi-même l'intention d'apporter quelques modifications à mon habitation, notamment la cuisine. Parler avec l'architecte m'a ouvert les yeux à bien des égards. Je n'imaginai pas à quel point ses conseils sont précieux et même indispensables, même dans le cas d'une 'simple' rénovation. »

Quels sont donc les enseignements que Marie F. a tirés de sa conversation avec l'architecte? « Ça peut paraître idiot, mais je n'avais pas pensé qu'en voulant abattre un mur pour ouvrir l'espace et relier ainsi la cuisine à mon living, il fallait savoir s'il s'agissait ou non d'un mur porteur. »

DES HONORAIRES TOTALEMENT JUSTIFIÉS

D'autres visiteurs confirment leur ignorance quant à l'importance de l'intervention d'un architecte. Certains avouent qu'ils pensaient pouvoir s'en passer, pour éviter des frais qu'ils jugeaient inutiles. Comprendre les missions de notre profession, le bénéfice qu'en tire le maître d'ouvrage notamment sur le plan légal mais aussi de sa sécurité, permet à ce dernier de considérer les honoraires de l'architecte sous un tout autre jour. Julien V. le confirme: « Quand j'ai réalisé tout ce que pouvait m'apporter son expérience, son savoir-faire, ses connaissances et ses conseils, j'ai tout de suite admis qu'il n'était pas question de m'en passer. Et le prix demandé me semblait être justifié. »

« Parler avec l'architecte m'a ouvert les yeux à bien des égards »

INSCRIVEZ-VOUS!

Que vous révèlent ces témoignages? Que participer à ces journées vous permet non seulement de mettre en valeur vos réalisations mais aussi d'éclairer le grand public sur l'utilité du travail que vous effectuez. Aussi, l'Ordre ne peut que vous encourager à vous inscrire à la prochaine édition du week-end 'Maisons & Architectes'. L'Ordre intervient dans vos frais d'inscription à raison de 50%. Convaincu(e)? Rendez-vous sur maisonsetarchitectes.be, les candidatures sont ouvertes! Incriptions: <https://inscription.maisonsetarchitectes.be/>

MAISONS & ARCHITECTES 5 ET 6 OCTOBRE 2019

100 € HTVA par projet présenté*
175 € HTVA pour 2 biens*
250 € HTVA pour 3 biens*
300 € HTVA pour 4 biens*

Plus d'infos: www.maisonsetarchitectes.be

* Intervention de l'Ordre des Architectes déjà déduite (à savoir 50% des frais d'inscription)



STATISTIQUES

LES MEMBRES EN CHIFFRES

Stagiaires	693
Architectes	5.778
Sociétés	1.524

Mouvements sur les listes des

STAGIAIRES

Nouvelles inscriptions	110
Reprises de stage	21
Transferts vers un autre Conseil	13
Transferts en provenance d'un autre Conseil	10
Interruptions du stage (omission)	42
Certificats de fin de stage	108
Refus d'inscription	2

Mouvements sur les tableaux

PERSONNES PHYSIQUES

Nouvelles inscriptions (après stage)	91
Réinscriptions	20
Omissions	121
Transferts vers un autre Conseil	18
Transferts en provenance d'un autre Conseil	26
Inscriptions sans stage (directive 2005/36/CE)	2
Refus d'inscription	1

Mouvements sur les tableaux

PERSONNES MORALES

Nouvelles inscriptions	22
Réinscriptions	0
Omissions	12
Transferts vers un autre Conseil	0
Transferts en provenance d'un autre Conseil	0
Refus d'inscriptions	0

Les statistiques des mouvements sur les listes des stagiaires et sur les tableaux concernent décembre 2018, janvier, février et mars 2019.



**Les Conseils à votre service...
Une question ?
Nous sommes là
pour vous aider!**

CONSEIL

FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
02/643 61 00

secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

CONSEIL DE L'ORDRE

BRUXELLES-CAPITALE & BRABANT WALLON

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
02/626 10 40

conseil.bcbw@ordredesarchitectes.be

CONSEIL DE L'ORDRE

PROVINCE DE HAINAUT

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
0471/09 33 39

conseil.hainaut@ordredesarchitectes.be

CONSEIL DE L'ORDRE

PROVINCE DE LIÈGE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
04/342 27 60

conseil.liege@ordredesarchitectes.be

CONSEIL DE L'ORDRE

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
(sauf le mercredi)
063/22 10 01

conseil.luxembourg@ordredesarchitectes.be

CONSEIL DE L'ORDRE

PROVINCE DE NAMUR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h
081/30 25 01

conseil.namur@ordredesarchitectes.be



DANS LE PROCHAIN NUMÉRO - En kiosque à partir du 25 octobre 2019.

DOSSIER **États de l'Ordre**
La rentrée solennelle 2019, acte V

PARTICIPEZ-VOUS AU WEEK-END MAISONS & ARCHITECTES DES 5 ET 6 OCTOBRE PROCHAIN ?

L'Ordre des Architectes
intervient à raison de 50%
dans vos frais d'inscription à l'événement.

INTÉRESSÉ(E) ?

Inscrivez-vous sur le site
<http://inscription.maisonsetarchitectes.be/>





www.ordredesarchitectes.be

Complétez votre espace public sur www.archionweb.be,
et vous bénéficierez d'une visibilité accrue
auprès du grand public via la liste des architectes.